

PROJET ASSOCIATIF 2013 / 2014

MISSIONS ET OBJECTIFS DE L'ASSOCIATION
CONFiance – Pierre Boulenger
approuvé par le Conseil d'Administration du 28 Octobre 2010
Assemblée Générale du 07 juin 2013

Mise à jour article VI : objectifs pour 2013 - 2014

*Ce document, sera revu, modifié, réorienté chaque fois que nécessaire
et au minimum tous les trois ans*

SOMMAIRE

PRÉAMBULE

I – HISTORIQUE

II – LE CONTEXTE JURIDIQUE, RÉGIONAL ET ÉCONOMIQUE

II – 1. Structure juridique

II – 2. Agrément et financement

II – 3. La position géographique de Confiance – Pierre Boulenger

III – LE CONTEXTE DEONTOLOGIQUE

IV – MISSION DE L'ASSOCIATION

V – LES MOYENS

VI – LES OBJECTIFS POUR 2010 – 2013

ANNEXES

- Charte
- Fiches descriptives des neuf établissements

PRÉAMBULE

Depuis les années 1960, les associations Confiance et Institut Pierre Boulenger, créées par des parents et amis bénévoles, ont œuvré pour accueillir et aider les personnes handicapées mentales en créant et en gérant les structures nécessaires à leur épanouissement. En 2010, elles ont décidé d'unir leurs forces pour mieux atteindre leurs objectifs et ont fusionné, donnant naissance à l'Association Confiance – Pierre Boulenger.

Les personnes handicapées mentales et leurs familles sont confrontées à une complexité croissante tant du point de vue social et sociétal, que juridique et réglementaire. L'Association se donne pour mission essentielle la mise en œuvre de tous moyens permettant aux personnes handicapées mentales de construire leur projet de vie.

Aujourd'hui, plus de 400 enfants, adolescents et adultes sont accueillis dans les neuf établissements¹ spécialisés de l'Association par plus de 150 professionnels.

Ce Projet Associatif présente les valeurs sur lesquelles s'appuie l'Association Confiance – Pierre Boulenger, les objectifs qu'elle s'est fixés pour les années à venir et les actions à mener pour les atteindre.

Il donne ainsi la direction à suivre pour les trois prochaines années. Il sera régulièrement réexaminé pour être toujours adapté au contexte médico-social et répondre au mieux aux besoins des personnes handicapées mentales et de leurs familles.

¹ Dans ce document, le terme "établissement" regroupe les établissements et les services.

I – HISTORIQUE

- **1955.** L'Association "Institut Seguin des Yvelines" crée l'Institut Médico-Professionnel des Essarts le Roi. Il comporte à l'origine 38 places pour jeunes filles dont 24 en internat.
- **1964.** L'association Confiance est fondée par cinq familles de la région de Rambouillet pour prendre en main le destin de leur enfant handicapé. Ouverture par Confiance du "Centre éducatif pour l'enfance déficiente", à Rambouillet.
- **1965.** L'Institut Médico-Educatif "Le Castel" ouvre ses portes à Gazeran. Il deviendra propriété de l'Association Confiance en 1975.
- **1968.** Première kermesse à Gazeran, au "Castel", organisée au profit de l'IME.
- **1981-1985.** Après plusieurs années de fonctionnement, il apparaît nécessaire de compléter l'IMPro de l'Institut Seguin par d'autres structures capables d'accueillir des jeunes filles n'ayant pas une autonomie suffisante pour une vie en milieu ordinaire, et permettant une ouverture à la mixité. Les travaux de construction d'un ESAT et d'un foyer de 30 places d'hébergement s'achèveront en 1985.
- **1985.** L'Institut Seguin des Yvelines prend le nom d'Institut Pierre Boulenger (IPB), en souvenir du Pr Pierre Boulenger qui, dès 1977, avait lancé ces projets.
- **1988.** Confiance initie à son tour un projet d'ESAT pour 50 travailleurs dans la zone du Bel-Air de Rambouillet. Après plusieurs péripéties administratives, les travaux commenceront en avril 1993 et l'ESAT ouvrira ses portes à 60 travailleurs en octobre de la même année.
- **1989.** Pour faire face à ses projets d'extensions, IPB acquiert un appartement aux Essarts le Roi qui peut accueillir 4 résidents.
- **1995.** L'IPB s'engage aux côtés de l'APHM de Villepreux, de l'APEI du Bois Mesnuls et de l'APEI de Triel sur Seine pour créer "La Thébaïde" qui accueille des adultes à partir de 40 ans en foyer d'hébergement (15 places), en Foyer de Vie (45) et en Foyer d'Accueil Médicalisé (20).
- **1998.** Le Service d'Accompagnement "Confiance" est ouvert, avec une autorisation de suivi de 30 adultes, portée à 40 personnes travaillant en ESAT ou en entreprise.
- **1999.** Les locaux de l'ESAT des Essarts le Roi n'étant plus adaptés, l'IPB entreprend la construction d'un nouvel ESAT au Perray en Yvelines. Il ouvrira ses portes à 65 travailleurs en janvier 2001.
- **1999.** L'agrément de l'ESAT "CAT Le Chêne" est porté à 90 travailleurs. En attendant la construction d'un bâtiment au Bel-Air, des locaux sont temporairement loués au Perray en Yvelines à partir de 2001.
- **2001.** Le SESSAD "La Courte Échelle" est créé par Confiance pour 14 enfants, puis 20 en 2003. Les professionnels de cette structure se déplacent sur les lieux de vie de l'enfant. En partenariat avec l'Éducation Nationale, le SESSAD permet l'intégration scolaire d'enfants handicapés mentaux, en classe ordinaire ou en Classe d'Intégration Scolaire (CLIS).

- **2002.** Le projet de foyer d'hébergement de Confiance se concrétise. Les travaux de "La Maison Carnot" commencent en septembre 2002. Les premiers résidents s'installent en décembre 2003.
- **2003.** Les anciens locaux de l'ESAT IPB des Essarts le Roi sont entièrement rénovés en classes d'apprentissage pour les adolescents de l'IMPro.
- **2003.** Une extension est construite à l'IME de Gazeran. Elle permet la création d'une section pour les adolescents atteints d'autisme.
- **2006.** Les travaux d'extension de l'ESAT du Bel-Air sont lancés et s'achèvent en 2007. L'activité localisée temporairement au Perray en Yvelines peut est rapatriée à Rambouillet.
- **2007.** Le Centre d'Accueil de Jour "La Cascade" ouvre ses portes dans la zone du Bel-Air, à proximité de l'ESAT.
- **2007.** Un projet d'extension du SESSAD pour 20 places supplémentaires reçoit un avis favorable.
- **2008.** Le projet de construire un établissement pour les personnes handicapées vieillissantes en partenariat entre Confiance et l'Institut Pierre Boulenger pose la question du rapprochement des deux associations.
- **2009.** Les deux associations font valider par leurs Assemblées Générales Extraordinaires le projet d'étude de fusion-absorption de l'Institut Pierre Boulenger par Confiance.
- **3 avril 2010.** Les Assemblées Générales des deux Associations adoptent le traité de fusion. L'Association Confiance prend le nom de "Confiance – Pierre Boulenger".

II - LE CONTEXTE JURIDIQUE, RÉGIONAL ET ÉCONOMIQUE

La Loi du 11 février 2005 consacre la reconnaissance des concepts d'ouverture et d'accessibilité de la cité aux personnes handicapées, dans le sens le plus large du terme : cadre bâti, transports, culture, sports, loisirs, etc... Elle bouleverse profondément le paysage institutionnel pour les associations. En effet, la création des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), organisées sous l'égide des Conseils Généraux, conforte le Département dans son rôle d'acteur de premier plan et d'interlocuteur privilégié en matière d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées.

II – 1. Structure juridique et fonctionnement de l'Association Confiance – Pierre Boulenger

Confiance – Pierre Boulenger est une association gestionnaire sans but lucratif (loi du 1^{er} juillet 1901), animée par des bénévoles. Elle développe ses actions conformément aux statuts et à la charte de l'Union Nationale des Associations de Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales (Unapei) à laquelle elle est affiliée.

Afin d'affirmer clairement sa volonté d'être et de rester au service des personnes handicapées mentales et de leur familles, l'Association s'est dotée d'une charte (annexe) à laquelle chaque membre adhère.

L'Association Confiance – Pierre Boulenger se compose d'adhérents qui forment l'Assemblée Générale. Celle-ci nomme des administrateurs qui forment le Conseil d'Administration. Celui-ci élit le Président de l'Association et les membres du Bureau. L'action du Conseil d'Administration est soumise chaque année à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Afin de répondre aux demandes des personnes handicapées mentales et de leurs familles, l'Association Confiance – Pierre Boulenger a créé plusieurs établissements spécialisés (cf chapitre V).

Un Comité de Direction (CODIR) dans lequel siègent les membres du bureau du CA et les directeurs des établissements assure une liaison permanente (échanges d'informations, décisions) entre le CA et les établissements.

Dans les établissements, un Conseil de la Vie Sociale et/ou un Groupe d'Expression réunissent représentants des usagers, des parents, des professionnels et du CA pour aborder toutes les questions relatives aux besoins et attentes des usagers et, plus largement, à la vie de l'établissement ou du service.

II – 2. Agréments et financements

Confiance – Pierre Boulenger est agréée par la Sécurité Sociale au titre de l'annexe XXIV du décret du 9 mars 1996 et par l'Aide Sociale du Département au titre de l'arrêté du 7 juillet 1957.

Seuls les établissements sont subventionnés.

L'association perçoit des cotisations. Elle est habilitée à recevoir des dons et des legs du fait de son affiliation à l'Unapei.

II – 3. La position géographique de Confiance – Pierre Boulenger

De par sa situation géographique, sa taille, ses activités et son professionnalisme unanimement reconnu, l'Association Confiance – Pierre Boulenger apparaît comme un interlocuteur privilégié dans le domaine du handicap mental dans le Sud Yvelines. Elle a vocation à répondre, sur ce territoire, aux demandes des personnes handicapées mentales et de leurs familles, dans toutes leurs composantes sociales et médico-sociales.

Les propositions de l'Association Confiance – Pierre Boulenger, sur la base des informations et des suggestions des Fédérations, sont le fruit de réflexions menées par les Familles avec les acteurs du terrain (Directeurs d'établissements, Présidents d'associations gestionnaires, ensemble du réseau local partenaire de Confiance – Pierre Boulenger...). Sa position est reconnue par les collectivités locales et territoriales, ses différents partenaires et les autorités tutélaires qui l'incitent à poursuivre ses initiatives dans le secteur Sud Yvelines.

III – LE CONTEXTE DÉONTOLOGIQUE

L'association Confiance – Pierre Boulenger adhère à la charte éthique et déontologique des associations membres de l'Unapei.

L'Association Confiance – Pierre Boulenger est soucieuse de la bonne application des Lois du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, du 17 janvier 2002 de modernisation sociale et du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées.

Ces lois ont affirmé la place centrale de la personne handicapée et fait émerger le droit à compensation du handicap. La compensation doit répondre à l'ensemble des besoins résultant du handicap de la personne (accueil, accompagnement, socialisation, éducation, scolarisation, formation professionnelle, soins, solvabilisation, protection juridique, ...). Elle est fondée sur une évaluation individuelle des besoins de la personne handicapée et sur une réponse personnalisée et globale.

L'Association Confiance – Pierre Boulenger a pour objectif de poursuivre sa conception ambitieuse de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées mentales, en s'appuyant sur ses neuf établissements et en développant de nouveaux projets (cf § VI).

IV – MISSION DE L'ASSOCIATION

Pour améliorer la reconnaissance des personnes handicapées mentales et accroître, en la diversifiant, la prise en charge de leurs besoins dans le secteur Sud Yvelines, l'Association Confiance – Pierre Boulenger, décline sa mission selon les axes suivants :

- Apporter aux familles ayant un enfant, un adolescent ou un adulte handicapé mental l'appui moral dont elles ont besoin, développer l'esprit d'entraide et de solidarité, et les amener à participer activement à la vie associative.
- Favoriser l'accueil et l'écoute des nouveaux parents par l'ensemble des personnes, bénévoles et professionnels dans leurs rôles respectifs, qui font vivre l'Association.
- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires, en particulier thérapeutiques, éducatifs, pédagogiques et sociaux, en vue du meilleur développement physique et intellectuel des personnes handicapées mentales.
- Améliorer les conditions de vie de ces personnes par la création et la gestion d'établissements spécialisés répondant à leurs besoins et leurs attentes.
- Favoriser le plein épanouissement des personnes accueillies dans l'accompagnement de leur projet de vie, par l'éducation, la formation, l'accès à l'emploi, l'hébergement, l'insertion sociale et professionnelle, l'organisation des loisirs,
- Construire et faire vivre des réseaux permanents avec les organismes, associations et établissements qui œuvrent, au plan local ou régional en faveur des personnes handicapées mentales.
- Etre force de proposition pour des projets innovants auprès de la Fédération (Unapei) et des organismes tutélaires.

- Faire mieux connaître et accepter le handicap par la société civile grâce à une information large et soutenue lors de chaque occasion de rencontre, proposée ou provoquée.
- Défendre, auprès des organismes tutélaires et des responsables des entités politiques et administratives locales, régionales et nationales, les intérêts moraux, matériels et financiers des personnes handicapées mentales, en proposant des solutions innovantes.
- Informer régulièrement les élus, les autorités et les médias, organiser toute manifestation publique permettant de faire connaître l'Association et son action.

V- LES MOYENS

Les moyens matériels et humains mis en place par l'Association Confiance – Pierre Boulenger visent à répondre aux besoins fondamentaux des personnes accueillies :

- Éducation
- Formation
- Travail
- Hébergement
- Insertion dans la vie sociale
- Santé

Les moyens matériels sont représentés principalement par les neuf établissements que l'Association Confiance – Pierre Boulenger a créés et gère :

IME « le Castel »

IMPRO « Le Moulin »

SESSAD « la Courte Échelle »

FOYER «la Maison Carnot »

FOYER « Les Patios »

SAVS « Confiance »

ESAT « CAT le Chêne 1 et 2 »

ESAT « Pierre Boulenger »

CAJ « la Cascade »

(voir la description de chacun des établissements en annexe)

Les moyens humains sont constitués par les équipes éducatives et administratives qui, par leur compétence et leur dévouement, contribuent à la réalisation des missions de l'Association.

VI – LES OBJECTIFS POUR 2013 – 2014

Mise à jour présentée à l'Assemblée Générale du 07 juin 2013.

Les objectifs prioritaires de l'Association tendent à répondre aux besoins des personnes handicapées mentales et de leurs familles, et à mettre en œuvre les moyens indispensables pour garantir un fonctionnement "de qualité" des établissements.

- Entreprendre l'évaluation externe et démarche qualité.
- Ouvrir une réflexion approfondie sur l'impact de l'évolution du secteur médico-social sur les missions et les projets des établissements
- Développer les actions facilitant l'intégration des familles à la vie de l'Association
- Mettre en place une politique de recherche de mécénat.
- Créer un siège administratif pour l'Association
- Transfert vers le site de « Bel Air la Forêt » et étudier le développement et la diversification des prestations offertes par le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale "Confiance"
- Créer un SAMSAH sur le site de « Bel Air la Forêt »
- Transfert vers le site de « Bel Air la Forêt » et réaliser l'extension du Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile "La Courte Echelle" en répondant à l'appel à projet annoncé pour 2014 : création d'une section autistes de 17/20 Places.
- Transfert vers le site de « Bel Air la Forêt » de l'I.M.E. « le Castel », puis extension de la section autistes en répondant au prochain appel à projet concernant le Sud Yvelines.
- Transfert vers le site de « Bel Air la Forêt » du C.A.J. la Cascade, puis extension par la création d'une section autistes de 7 / 10 places selon appel à projet prévisionnel 2014.

DEVELOPPEMENT DES SIGLES UTILISES DANS LE TEXTE :

- CAJ : Centre d'Accueil de Jour
- CLIS : Classe d'Intégration Scolaire
- DASDY : Direction de l'Action Sociale du Département des Yvelines
- DT78 : Direction Territoriale (78) de l'Agence Régionale de Santé
- ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
- FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
- IME : Institut Médico-Educatif
- IMP : Institut Médico-Pédagogique
- IMPRO : Institut Médico-Professionnel
- MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
- SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile.